



MERCREDI INSCRIPTION du Mercredi 07 Janvier au Mercredi 15 Avril 2026 inclus

Si votre enfant vient régulièrement à l'accueil de loisirs de la MJSM, merci de bien vouloir régler par chèque. Nous pouvons prendre plusieurs chèques et les encaisser en différés. Pour ceux qui rencontrent des difficultés financières, retournez-nous ce papier en nous indiquant que vous réglerez plus tard. Nous pouvons si besoin éditer des devis et factures pour des aides sociales.

Participation financière jusqu'au 15/04/2026 : **7€ par enfant la demi-journée**

Vous souhaitez inscrire votre enfant pour toute l'année 2025-2026 ? OUI ☐ NON ☐

Pour la rentrée 2026, si aucune modification n'intervient par rapport au 1^{er} trimestre, nous vous demandons simplement de nous remettre un chèque correspondant au nombre de jours de présence de votre enfant. Plus besoin d'imprimer ou de remplir la fiche de réinscription si vous aviez déjà coché la case "Je souhaite inscrire mon enfant pour toute l'année 2025-2026" dans le dossier initial.

Janvier

Mercredi 07	☐ Matin	☐ Après-midi
Mercredi 14	☐ Matin	☐ Après-midi
Mercredi 21	☐ Matin	☐ Après-midi
Mercredi 28	☐ Matin	☐ Après-midi

Février

Mercredi 04	☐ Matin	☐ Après-midi
Mercredi 11	☐ Matin	☐ Après-midi
Mercredi 18	☐ Matin	☐ Après-midi

Mars

Mercredi 11	☐ Matin	☐ Après-midi
Mercredi 18	☐ Matin	☐ Après-midi
Mercredi 25	☐ Matin	☐ Après-midi

Avril

Mercredi 01	☐ Matin	☐ Après-midi
Mercredi 08	☐ Matin	☐ Après-midi
Mercredi 15	☐ Matin	☐ Après-midi

Merci d'entourer ou cocher vos choix

Le total de demi journée est de :

Soit un montant total de :

Bien vivre sa journée du mercredi à l'accueil de loisirs de la Maison des Jeunes :

- **Montrer son plus beau sourire à l'accueil** : Un sourire, c'est comme un bonjour chaleureux de cow-boy, ça commence bien la journée .
- **Avoir un sac à dos avec son repas et une gourde** : Comme un vrai indien préparé pour une journée dans les plaines, votre enfant doit avoir tout ce qu'il lui faut pour rester énergique et hydraté
- **Prévenir par mail si une autre personne que vous vient chercher votre enfant** : Pour éviter toute confusion, comme un shérif qui sait toujours où sont ses adjoints.
- **Respecter les horaires** : De 8h00 à 9h45 pour l'accueil du matin, une transition pour le repas de 11h30 à 13h45, et le soir de 17h15 à 19h00. Les horaires sont comme les lois du Far West, il faut les respecter pour que tout se passe bien.
- **Prévoir un plan B en cas de retard** : Les animateurs, comme les cow-boys après une longue journée, terminent leur travail à 19h00. En cas de perturbation de métro ou autre, merci de nous prévenir au **01 43 31 44 84**. Un bon cow-boy a toujours un plan de secours !

Les enfants peuvent apporter des jouets personnels (cartes à jouer, toupie, etc....), s'ils sont une gêne au bon déroulement des activités, ils seront déposés au bureau et récupérés à 17H30.

Les objets électroniques restent à la maison.

Il est important de mettre le prénom de vos enfants sur leurs affaires.

Pour les familles nombreuses

Vous pouvez faire valoir un abattement de 50% sur le tarif du troisième enfant accueilli avec sa fratrie sur la journée.

N'oubliez pas que notre objectif est de faire en sorte que chaque enfant passe une journée inoubliable, remplie de jeux, d'apprentissages et de rires, dans un environnement sûr et accueillant.

Montant du chèque à l'ordre des **"Jeunes de saint Médard"** :

Nom de ou des enfant (s) :

Prénom de ou des enfants (s) :

Ecole :

Classe :

Adresse Mail :

Date : Signature :

Alors, enfiler vos chapeaux et préparez-vous pour une aventure inoubliable chaque mercredi !

Jeunes de Saint Médard

mjsm.fr -3, rue du Gril - 75005 Paris - 01 43 31 44 84 - jeunesdesaintmedard@mjsm.fr

PÉDIBUS LES MERCREDIS 2025-2026

Fiche ENFANT MERCREDI à l'accueil de loisirs "Jeunes de Saint Médard"

Nom :

Prénom :

Email :

Téléphone :

Date de naissance :

Ecole et classe fréquentées :

.....

PHOTO

Tu as le droit de

- Sourire
- Tirer la langue
- Faire une grimace



Merci d'entourer ou cocher votre école

☐ Ecole **BUFFON**

13h30

☐ Ecole **BROSSOLETTE**

13h20



Je soussigné (e) autorise mon enfant
à venir et participer aux activités de l'accueil de loisirs de 13h30 à 19h00 et autorise les
animateurs de la Maison des Jeunes de Saint Médard à le récupérer à la sortie de l'école les
mercredis :

Maternelle ☐

(Buffon)

Primaire ☐

Si votre enfant est absent, merci de nous prévenir par mail au plus tard le jour même avant
10h00

Date : Signature :



Les Jeunes de Saint Médard

Association de loi 1901 à but non lucratif

Maison des Jeunes de Saint Médard

3 rue du Gril

01 43 31 44 84

mjsm/pourlesjeunes.fr

jeunesdesaintmedard@mjsm.fr

CAMPAGNE DE DONS 2026



Ce tract et cette information peuvent être diffusés au plus grand nombre

En 2025, votre don permettra à l'association de :

Accueillir davantage d'enfants et de jeunes de notre quartier dans des **projets** et à l'**Accueil de loisirs**

- Promouvoir et soutenir l'emploi et la **formation d'animateurs** pour accueillir, encadrer et écouter les jeunes
- Renforcer **notre accueil** pour les collégiens du quartier
- Constituer une caisse de solidarité

L'association les « Jeunes de saint Médard » est agréée par le ministère de la jeunesse et sports au titre de la Jeunesse et de l'éducation populaire.

Point sur les finances de l'association

En 2023, les recettes et les dépenses de l'association sont réparties comme suit :
Sur un chiffre d'affaire de 326 940 euro :

RECETTES

Participation des familles	54,19%
Subvention PS - CAF	29,10%
Appel à projet CAF	
Aide à l'emploi et à la formation	4,02%
Dons et aide	6,42%

DEPENSES

Alimentation - Goûter	2,38%
Fournitures administratives	0,18%
Activités pédagogiques	3,85%
Charges locatives	5,07%
Transport	0,72%
Affranchissement - Télécom	0,26%
Salaires , traitement, charges	86,04%
Adhésions, cotisations et divers	0,14%
Formations des bénévoles	1,36%

Conditions de déductibilité du don

De par ses statuts, l'association « Les Jeunes de Saint Médard » est reconnue comme une association d'intérêt général à caractère socio-éducatif. Le don moyen (120 euro) et le nombre de donateurs ont été sans différences notables en 2024. Pour les personnes physiques, 66% de votre don sera restitué par l'administration fiscale sur le revenu dans la limite de 20% de votre revenu imposable en septembre 2025. Pour les entreprises, merci de nous contacter. Un reçu fiscal (modèle CERFA) vous sera délivré par l'association pour votre déclaration de 2025.

TALON- REPONSE

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal.....Ville.....

Téléphone (facultatif) :

Adresse mail (facultatif).

Déclare faire don de euro à l'association «Les Jeunes de Saint Médard ».

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de « Les Jeunes de Saint Médard » et l'affranchir à l'adresse en tête de ce tract.